

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le treize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- Mr Pierre MARCAUD, excusé

Monsieur Sylvain DUMAS propose aux Conseillers d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Fonds de solidarité logement (délibération)
- SYDESL – Bilan d'activité 2013
- Travaux d'aménagement de la VC5 – Approbation de l'avant-projet sommaire et financement (délibération)
- Travaux école maternelle – approbation des devis et financement (délibération)

Les Conseillers acceptent d'étudier ces quatre dossiers lors de la séance.

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Fathi OUCHEM est nommé secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 janvier 2015**

Monsieur Fathi OUCHEM donne lecture du procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2015, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

## **3. FINANCES**

### **Bilan des comptes 2014**

Madame Céline GARNIER présente la situation des comptes de l'exercice 2014 et détaille les dépenses et les recettes. Les résultats de l'exercice sont les suivants:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	394 340,35 €	280 692,29 €
RECETTES	443 339,30 €	215 165,83 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	48 998,95 €	-65 526,46 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>162 054,21€</b>	<b>-32 917,75 €</b>

Restent à réaliser sur 2014 : le solde de la subvention DETR de 32 982 € et le versement de la réserve parlementaire de 5 000 €. Ils viendront s'ajouter à la section Investissement en février 2015.

### **Point sur les finances 2015 :**

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 13 février 2015 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 52 693,34 € et les recettes à 15 309 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 1 099,70 € et les recettes s'établissent à 254,75 €.

### **Prévisions des investissements 2015**

Afin de préparer le budget primitif, le Conseil Municipal dresse la liste des dépenses d'investissement qui pourraient être programmées :

- Travaux école maternelle (boiseries et isolation)
- Chaudière mairie /école
- Mobilier accueil périscolaire (armoires)
- Accessibilité église / WC école primaire
- Voie Communale 5 (aménagement)
- Balades vertes : signalisation
- Poste informatique mairie
- Sydesl : Rue Roussot : 3 candélabres + extension électrique  
Impasse Thalie : 1 candélabre + extension électrique

Seulement certaines de ces dépenses seront susceptibles d'être financées pour l'année 2015.

#### **4. GRDF**

##### **Convention de servitude pour passage privé (délibération)**

Monsieur DUMAS explique aux Conseillers que Mr BAVEUX Daniel a demandé un raccordement de gaz pour son habitation située 4 Impasse Thalie. Ces travaux nécessitent le passage d'une canalisation de gaz sur des parcelles appartenant à la Commune et cadastrées en ZA 154 et 174. La Commune doit signer une convention de passage avec GRDF pour ce raccordement de gaz.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de gaz avec GRDF référencée sous le n° RE4-1402804.

##### **Convention pour occupation domaniale pour installation d'équipements de télérelève (délibération)**

GRDF a pour projet national de remplacer les compteurs de gaz par des compteurs communicants, équipés de transmetteurs-récepteurs radio pour permettre la télé-relève. Le projet Compteurs Communicants gaz de GRDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La commune de FARGES-LES-CHALON soutient la démarche de GRDF en acceptant l'hébergement de concentrateurs sur le toit de l'église ou sur le bâtiment de la Mairie. GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé en compensation de la fourniture d'électricité pour le raccordement du concentrateur. GRDF propose la signature d'une convention pour l'installation et l'hébergement des équipements de télérelève, pour une durée de 20 ans. Après discussion, les Conseillers, à l'unanimité, approuvent les termes de la convention avec la société GRDF et autorisent Mr le Maire à signer la convention précitée.

#### **5. GRAND CHALON**

##### **Compte rendu de la commission intercommunale « sujets techniques »**

Monsieur Benjamin FARGEOT présente le compte rendu de la commission « sujets techniques » qui portait essentiellement sur la rénovation du stade Léo Lagrange et sur l'espace nautique avec une visite des locaux et une information sur le traitement de l'eau.

L'espace nautique du GRAND CHALON compte 5 clubs :

- Bébé nageur-bébé nautique : 450 adhérents
- Natation sportive : 1200 adhérents
- Plongée : 400 adhérents
- Triathlon : 80 adhérents

- Canoë Kayak : 30 adhérents

## **Compte rendu du conseil Communautaire du 12 février**

Parmi les dossiers traités:

**Création d'un Fonds de relance de l'investissement public local** : Ce fonds a pour vocation d'accompagner le financement des opérations d'investissement sur le territoire du GRAND CHALON. L'enveloppe est de 2 100 000 €.

La dotation de solidarité communautaire versée jusqu'à présent aux communes du GRAND CHALON en section de fonctionnement sera versée pour moitié en fonctionnement et l'autre moitié alimentera ce fonds de relance. La Commune pourra solliciter des financements auprès du Grand Chalon pour une enveloppe maximum de 31 465 €. Ce fonds pourra faire l'objet d'un report sur trois exercices budgétaires.

**Débat d'orientation budgétaire** : Les priorités du budget 2015 du Grand Chalon sont le développement économique, la petite enfance et l'habitat.

Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts afin de préserver le pouvoir d'achat des Chalonnais.

## **Désignation des représentants de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité (délibération)**

Lors du Conseil Communautaire du 18 décembre dernier, le GRAND CHALON, a défini une nouvelle composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIPA) qui prévoit un représentant par commune membre de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Madame MORIN Joëlle, **délégué titulaire**
- Monsieur VADOT André, **délégué suppléant**

## **6. Conseil de jeunes : organisation de la journée à Paris**

Le voyage à Paris est prévu le mardi 24 février. 46 personnes se sont inscrites (Membres du conseil de jeunes, élèves de CM1-CM2, parents et enseignants).

Départ de la Mairie à 5H15- visite de la cité des sciences à 10H00 – visite de l'Assemblée Nationale à 14H15- retour prévu sur FARGES vers 22 H00.

Le financement de cette journée est assuré par Mme la députée, par les fonds recueillis lors des manifestations du Conseil de Jeunes, par les familles, puis par la commune et l'association de parents d'élèves.

## **7. Commissions communales : dates des prochaines réunions**

- CCAS : 17 mars à 18H00
- Commission Bâtiments : 4 mars à 18h15
- Commission Finances : 13 mars à 18H30

## **8. Elections départementales des 22 et 29 mars 2015 : tenue du bureau de vote**

Les tableaux des permanences pour la tenue du bureau de vote sont établis pour les dimanches 22 et 29 mars 2015 en fonction de la disponibilité des Conseillers. Les bureaux de vote sont ouverts de 8h00 à 18H00.

## **9. Eclairage public Impasse Thalie (délibération)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il avait sollicité le SYDESL pour chiffrer l'installation d'un foyer d'éclairage public « impasse Thalie ». Le montant des travaux s'élève à

2 605,14 € HT, la contribution de la Commune serait de 1 247,64 € HT. Après cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le projet présenté par le SYDESL et donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 1247,64 € HT.

### **10. Fonds de solidarité logement (délibération)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Conseil Général concernant la participation de la Commune au Fonds de Solidarité Logement, qui a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des habitants de Saône-et-Loire rencontrant des difficultés en raison de la situation de précarité du foyer.

Les Conseillers acceptent la participation financière de la Commune qui sera calculée sur la base de la population totale de la collectivité (742 population totale en 2015) multipliée par 0.35 € par habitant, soit 259,70 € pour l'année 2015.

### **11. SYDESL – Bilan d'activité 2013**

Monsieur DUMAS présente aux élus le rapport d'activité 2013 du SYDESL. Les Conseillers prennent acte de ce bilan d'activité. Celui-ci est consultable en Mairie.

### **12. Travaux d'aménagement de la VC5 – Approbation de l'avant-projet sommaire et financement (délibération)**

Monsieur DUMAS rappelle aux élus qu'un lotissement est prévu rue du Boubouhard avec l'implantation de huit habitations. Celui-ci sera desservi par la Voie Communale 5 qui nécessite des travaux de viabilisation, la mise en place d'éclairage public, la déserte en électricité, la restructuration des ouvrages d'assainissement pluvial.

Une délibération a été prise en 2011 instituant la PVR (participation pour voirie et réseaux) et précisant le coût de cet aménagement.

Celui-ci a été réactualisé par le cabinet Berthet Liogier Caulfuty et se monte à 64 900 € HT.

Après délibération, les Conseillers acceptent le coût de cette opération et autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles auprès : du DEPARTEMENT de Saône et Loire dans le cadre du PIIC, de la réserve parlementaire, du GRAND CHALON dans le cadre du fonds de relance de l'investissement public local.

### **13. Travaux Ecole Maternelle – approbation des devis et financement (délibération)**

Monsieur FARGEOT présente aux élus les différents devis pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle (portes et fenêtres). L'isolation de la toiture est également à l'ordre du jour. Les Conseillers mandatent Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces travaux et l'autorisent à effectuer des demandes de subventions auprès de l'ETAT (DETR), de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire, de la Région Bourgogne, de l'Europe (FEDER), du GRAND CHALON dans le cadre du fonds de relance de l'investissement public local, ainsi que l'accompagnement financier d'EDF dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

### **14. Questions diverses**

- Monsieur DUMAS informe les élus que le Conseil Communautaire a approuvé le 18 décembre dernier le gel du prix de l'eau pour l'année 2015. Or, pour 2015, le tarif sur FARGES (Eaux usées Grand chalon) est passé de 0.70 €/m<sup>3</sup> à 1,35 €/m<sup>3</sup> HT : la hausse constatée sur les factures correspond à l'évolution 2013/2014 et non à l'évolution 2014/2015 qui sera effectivement gelée. La courbe de convergence

pour FARGES prévoyait un tarif de 1,40 € HT dès 2013 pour arriver à un tarif de 1,65 € HT /m3 en 2019.

- Sur demande du Président du Grand Chalon, avec l'accord du Président du Conseil Régional, le ministre des transports a donné son accord pour étudier la réalisation d'un nouveau demi-échangeur autoroutier au niveau du rond-point de l'aérodrome de Champforgeuil (dans le cadre de la desserte de la zone économique Saôneor).
- L'association JOSESPOIR a adressé ses remerciements pour la réalisation de la chaîne de la lumière qui s'est déroulée sur FARGES le 5 décembre dernier.
- Prochaines réunions du Conseil Municipal :
  - le 20 mars 2015 à 18H00
  - le 24 Avril 2015 à 18H0
  - le 29 mai à 18H00
  - le 30 juin 2015 à 18H00

Le Maire

Sylvain DUMAS